



*Communiqué de presse
Paris, le 8 février 2017*

En 2016, plus de 22 000 Franciliens diplômés dans les métiers du social, du paramédical, du sport et de l'animation

En 2016, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a diplômé, en certification initiale ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), 22 125 candidats dans les secteurs de l'animation et du sport, des professions paramédicales et du travail social.

« Le nombre de diplômés progresse sensiblement d'une année sur l'autre, on voit combien ces secteurs sont en plein essor ! Les structures de soins, les accueils de jeunes enfants, les associations sportives, l'aide à la personne... Ce sont des métiers du lien social dont nous avons constamment besoin » a souligné Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

22 125 candidats diplômés

La certification est le cœur de métier du pôle Formation-Certification de la DRJSCS. La certification est le constat que la personne qui a suivi une formation professionnelle a acquis toutes les compétences du référentiel inhérent au diplôme.

En 2016 la DRJSCS a diplômé, en certification initiale ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), 22 125 candidats, dont près de 1 000 par la VAE :

- 14 447 dans le secteur paramédical ;
- 3 963 dans le secteur social, dont près de 700 par la VAE ;
- 3 445 dans les métiers du sport et de l'animation.

Auxquels s'ajoute la validation de formations non professionnelles dans le secteur de l'animation :

- BAFA : 1 316 dossiers instruits en 2016 ayant permis à plus de 23 500 personnes de suivre ces formations ;
- BAFD : 210 dossiers instruits, à l'issue desquels les jurys ont diplômé 410 candidats.

La DRJSCS délivre également des diplômes d'animateurs du niveau V au niveau II (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), et des diplômes d'entraîneurs et de directeurs sportifs dans des secteurs sportifs et de l'animation très variés.

8 000 diplômes paramédicaux vérifiés

Par ailleurs, la DRJSCS instruit et délivre les autorisations d'exercice des professions paramédicales pour les ressortissants européens. La plupart de ces métiers étant en tension en Île-de-France, la demande en recrutement est très forte.

Elle est également chargée de la vérification de l'authenticité des diplômes dans ses champs de compétences. En 2016, le service a procédé à plus de 8 000 vérifications de diplômes délivrés en Île-de-France sur le seul secteur paramédical et effectué 31 signalements pour faux et usage de faux auprès des juridictions.

Les diplômes concernés par la certification de la DRJSCS

- Le secteur du travail social concerne les diplômes de : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, moniteur éducateur, assistant familial, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, médiateur familial, technicien de l'intervention sociale et familiale.
- Le domaine des professions paramédicales : aide-soignant, ambulancier, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute, puériculteur, auxiliaire de puériculture, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien en analyses biomédicales, infirmier, dont infirmier anesthésiste et de bloc opératoire.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF